Communiqué de presse

163 kg de déchets résiduels par habitant par an

La 6e analyse nationale des déchets résiduels réalisée par l’Administration de l’environnement a révélé les résultats suivants : chaque habitant produit en moyenne 163 kg de déchets résiduels par an, soit environ 30 kg de moins qu’en 2018. A cette fin, environ 19,34 tonnes de déchets résiduels provenant de 15 communes ont été analysées.

Cette évolution est certes encourageante, mais nous ne devons pas en rester là. Parmi les 103.600 tonnes de déchets générés au total, se trouvent encore environ 50% de ressources à valoriser.

## Objectifs

Le but de l'analyse des déchets résiduels est de déterminer :

(1) quels sont les points qui nécessitent une action (améliorer la communication avec les citoyens, créer des incitations, possibilités de dépôt, etc.)

(2) quelles fractions peuvent être triées et valorisées de manière encore plus efficace (biogaz, recyclage, etc.)

(3) quelles sont les conséquences des différents changements dans la gestion des déchets sur le volume des déchets résiduels générés (introduction de la poubelle bio, système de taxe, extension du sac bleu, interdiction de certains articles en plastique...) ;

## Constat

**Les plastiques à usage unique (Single Use Plastics):** Depuis l'introduction de la directive sur les plastiques à usage unique en 2021 (EZ2019/904) en Europe, certains de ces produits ne peuvent plus être vendus dans l'UE. Cette interdiction se reflète également dans les déchets résiduels, car ils contiennent déjà beaucoup moins de ces produits en plastique. Cependant, beaucoup de ces produits jetables en plastique sont remplacés par des produits jetables fabriqués dans d'autres matériaux (par exemple en bambou, en papier ou en bois) et ceux-ci se retrouvent donc de plus en plus souvent dans les déchets résiduels.

**Les emballages en général :** L'extension du sac bleu (Valorlux) au niveau national pour les films en plastique, pots de yaourt, etc. a entraîné une diminution des emballages plastiques dans les déchets résiduels. Cela est particulièrement visible dans les communes du SIDEC qui ont introduit le sac bleu élargi dès octobre 2019.

A titre d’exemple, au niveau du SIDEC, cette mesure a ainsi permis de réduire les films plastiques de 17,94 kg par habitant à 11,13 kg/E.a et les gobelets de 2,07 kg/E.a à 0,92 kg/E.a.

**Capsules de café:**  L'analyse 2022 a révélé une quantité extrapolée de 887 tonnes de capsules de café, ce qui correspond à environ 55,7 millions de capsules. En 2018 déjà, ce chiffre était d'environ 54,6 millions de capsules – une augmentation donc, et ce malgré la mise en place de systèmes de collecte séparés dans les commerces spécialisés. Une tendance déplorable qui risque de perdurer.

**Biodéchets**: La part des biodéchets dans les déchets résiduels a baissé de 61,2 kg à 45,9 kg par personne. Néanmoins, les biodéchets représentent toujours environ 1/3 du poids des déchets résiduels. 19,7% de ces déchets sont des déchets de cuisine non évitables, comme des épluchures, des os, etc. En les éliminant dans la biopoubelle, ceux-ci pourraient encore être valorisés sous forme de biogaz ou de compost. Comme lors des années précédentes, on trouve encore beaucoup de denrées alimentaires dans les déchets résiduels, surtout des produits de boulangerie, mais aussi des aliments encore emballés et non périssables. A ce niveau, une planification plus efficace des courses, une conservation correcte des aliments et une meilleure connaissance de leur durée de conservation permettrait de remédier à cette situation.

**Sacs en papier :** Chaque année, on retrouve 3,14 millions de sacs en papier dans les déchets résiduels au Luxembourg. Les sacs en papier propres et peu souillés doivent en outre être déposés dans la collecte de papier. Une meilleure solution : utiliser ses propres cabas et renoncer aux sacs en papier lorsque ce n'est pas absolument nécessaire.

## Que signifie "déchets résiduels" ?

Par déchets résiduels, on désigne les déchets mélangés collectés dans le cadre de la collecte publique des déchets via ce que l'on appelle communément au Luxembourg les "poubelles noires". Ceux-ci finissent ensuite à la décharge de Flaxweiler ou sont incinérés au SIDOR.

## En quoi consiste une analyse de déchets résiduels de ce type ?

Les échantillons destinés aux collectes sont donc choisis de manière stratégique et sélectionnés selon des critères géographiques (syndicats), démographiques (caractéristiques de l'habitat, densité de population) et de gestion des déchets (volume des conteneurs, système de pesée ou de comptage...). En 2022, 15 communes ont été échantillonnées, dont 3 communes SIDEC, 4 communes SIGRE et 8 communes SIDOR.

43 différentes fractions de déchets sont ainsi séparées et analysées manuellement : allant du plastique, du papier et des métaux aux textiles, déchets alimentaires ou substances problématiques, comme par exemple les produits cosmétiques ou d'hygiène.

Les déchets des différentes communes sont transportés dans des camions poubelles jusqu'à un "lieu de transfert des échantillons", où ils sont placés dans de grands conteneurs vides. Les déchets sont ensuite triés manuellement à Bettembourg afin d'éviter la formation de mauvaises odeurs et de germes.

Les influences saisonnières sont prises en compte par le biais de deux échantillonnages, l'un en hiver et l'autre en été. La première phase de tri a eu lieu en février-mars, la deuxième en juin.

Les données collectées seront ensuite utilisées pour établir un rapport d'analyse qui sera clôturé à la fin de l'année 2022.

## Comparaison des résultats des précédentes analyses de déchets résiduels

Le tableau suivant présente de manière comparative les résultats des fractions de déchets sélectionnées lors des analyses de déchets résiduels passées.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Matériaux** | **Sous-catégories** | **2010**  **[kg/(E\*a)]** | **2013/2014**  **[kg/(E\*a)]** | **2018/2019 [kg/(E\*a)]** | **2021/2022 [kg/(E\*a)]** |
| Total |  | **245.6** | **223.2** | **193.67** | **163.2** |
| Matières plastiques |  | 37.64 | 39.73 | 32.39 | 26.41 |
|  | Bouteilles | 19.05 | 3.65 | 2.62 | 2.19 |
|  | Gobelets/emballages blister | 7.97 | 8.78 | 7.34 | 4.23 |
|  | Films | 19.05 | 21.26 | 16.28 | 14.60 |
| Vêtements/textiles |  | 6.7 | 6.56 | 5.95 | 5.44 |
| Matériaux composites (cartons à boissons, chaussures, déchets électroniques,..) |  | 7.69 | 13.08 | 10.11 | 10.55 |
| Produits d’hygiène |  | 14.84 | 16.7 | 18.59 | 15.37 |
| Papier/carton |  | 43.7 | 43.21 | 4.70 | 28.95 |
| Biodéchets |  | 95.81 | 67.9 | 61.17 | 45.91 |
|  | Déchets de cuisine | 85.08 | 61.29 | 54.74 | 42.04 |
|  | Déchets de jardin et de verdure | 9.09 | 5.16 | 4.98 | 1.95 |
| Substances problématiques |  | 2.62  Médicaments (35%), produits cosmétiques, peintures/laques | 2.01 | 1.93 | 0.92 |

## Étude 2021/2022

**Analyse sur les déchets résiduels (Réalisation ECO-Conseil S.à r.l.)**

**Déchets ménagers et assimilés - Données**: